



## Marquage CE des panneaux à base de bois

*En Novembre 2007, la fiche 18 faisait le point sur l'évolution du calendrier de mise en place du marquage CE.*

*La présente fiche revient sur le marquage CE des panneaux à base de bois qui doit avoir été mis en place par les fabricants depuis 2004 .*

### Rappel de la norme harmonisée NF EN 13986

Cette norme s'applique aux panneaux à base de bois destinés à des usages de construction, qu'il s'agisse de : bois Panneautés, Lamibois, contreplaqués, OSB, panneaux de particules, panneaux de particules liés au ciment ou à la résine, panneaux de fibres obtenus par procédés humides, et panneaux de fibres obtenus par procédé à sec. Ils peuvent contenir des agents chimiques en vue d'améliorer leurs réactions au feu, ou de résister aux attaques biologiques.

Elle définit et spécifie les caractéristiques pertinentes ainsi que les méthodes d'essai appropriées pour déterminer les caractéristiques de ces panneaux bruts, recouverts, plaqués ou revêtus utilisés en :

- usage intérieur en milieu sec en tant que composants structurels ou non structurels
- usage intérieur en milieu humide (ou extérieur protégé) en tant que composants structurels ou non structurels
- usage extérieur en tant que composants structurels ou non structurels
- usage intérieur en milieu sec ou humide ou extérieur en tant que platelage de plancher structurel sur solives
- usage intérieur en milieu sec ou humide ou extérieur en tant que platelage de toiture structurel sur poutres
- usage intérieur en milieu sec ou humide ou extérieur en tant que paroi de mur structurel sur poteaux.

### Certaines caractéristiques dites "essentiels" sont obligatoires.

Ces caractéristiques sont vérifiées et suivies selon le système d'attestation prévu dans la norme harmonisée (v. fiche n°1). Elles sont bien entendu variables selon la nature du produit, selon qu'il soit composant structurel ou non et selon les usages intérieurs ou extérieurs.

On note que dans le cas d'un emploi structurel, les exigences essentielles et les caractéristiques de performance devant être déterminées sont bien plus nombreuses. Il y aura lieu de veiller à l'information des clients (voir fiche 15).

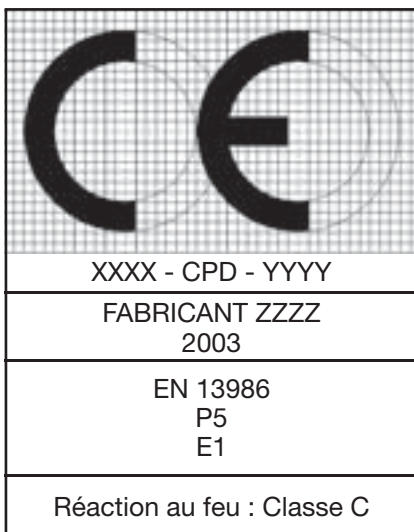
Tableau récapitulatif : Résistance à la flexion, Rigidité en flexion, Qualité du collage, Cohésion interne, Durabilité (gonflement en épaisseur), Durabilité (résistance à l'humidité), Dégagement de formaldéhyde, Réaction au feu, Perméabilité à la vapeur d'eau, Isolation aux bruits aériens, Absorption acoustique, Conductivité thermique, Rigidité et résistance pour emploi structurel, Durabilité mécanique, Durabilité biologique, Teneur en PCP.

### Où doit se trouver le marquage CE ?

Le marquage CE et l'information l'accompagnant doivent figurer dans les documents commerciaux d'accompagnement s'il n'apparaît pas entièrement sur le produit lui-même, sur une étiquette attachée au produit ou sur l'emballage.

Le marquage CE peut également se trouver sur le produit lui-même, sur une étiquette attachée au produit, ou sur l'emballage, à condition qu'il contienne le symbole du marquage CE.

Exemple de marquage CE



- YYY : identification du produit
- ZZZ : nom du fabricant
- Année de fabrication : 2003
- Marquage selon référentiel norme harmonisée EN 13986 panneaux à base de bois
- Type de produit : panneau de particules P5 défini dans la norme produit NF EN 312 (Panneaux de particules travaillant utilisés en milieu humide)
- Dégagement de formaldéhyde de classe E1 selon NF EN 13986. (Lorsque des produits contiennent du formaldéhyde, ils doivent être classés E1 ou E2 (une prochaine fiche sera consacrée au formaldéhyde)
- Classement en réaction au feu Euroclasse C (voir fiche n° 16). On note donc que pour atteindre ce classement le produit a été ignifugé.

### Grille de lecture d'une étiquette type marquage CE :

- Symbole CE dans le cadre de la Directive Produit de Construction
- XXX : Organisme notifié

Une autre possibilité de marquage est offerte aux producteurs : elle consiste en une étiquette pré-formatée qu'il suffit juste de cocher comme dans l'exemple suivant :

Gamme d'épaisseur considérée		x			
Epaisseur (mm)	10 à 12	Supérieur 12 à 19	Supérieur 19 à 30	Supérieur 30 à 45	Supérieur à 45
Masse volumique kg/m <sup>3</sup>	Supérieur à 600	Supérieur à 600	Supérieur à 600	Supérieur à 600	Supérieur à 600
Cohésion interne N/mm <sup>2</sup>	0,60	0,55	0,55	0,50	0,50
Résistance à la flexion N/mm <sup>2</sup>	22	20	18	17	15
Gonflement épaisseur 24h %	15	12	10	8	6
Module d'élasticité en flexion N/mm <sup>2</sup>	2500	2200	2100	1900	1700

### Etiquetage CE et négoce :

concernant la responsabilité du négoce en termes de marquage, se reporter à la fiche 15 ■

Contact FCBA: Christiane Deval  
christiane.deval@fcba.fr

www.lecommercedubois.fr